

Mardi 26 octobre 1954.

Désignation d'experts par le président du conseil de l'école polytechnique fédérale et par la chambre suisse pour expertises comptables en vertu de l'accord entre le gouvernement iranien et un consortium international au sujet du pétrole iranien.

Département politique. Proposition du 14 octobre 1954 (annexe).  
Département de l'intérieur. Rapport joint du 20 octobre 1954  
(adhésion).

Vu la proposition du département politique, le Conseil

d é c i d e :

- 1) Le professeur H. Pallmann, président du conseil de l'école polytechnique fédérale, est autorisé à désigner, le cas échéant, les experts dont la mission est prévue dans l'accord entre le gouvernement iranien et un consortium international au sujet du pétrole iranien.
- 2) La légation de Suisse à Téhéran fera une communication à ce sujet au ministère iranien des affaires étrangères, en indiquant en outre que le président du tribunal fédéral et la chambre suisse pour expertises comptables sont prêts à assumer les mandats qui leur sont réservés aux termes dudit accord.
- 3) Le département politique informera l'ambassade de Grande-Bretagne, à Berne, des trois agréments dont il s'agit, en réponse à sa récente communication à ce sujet.

Extrait du procès-verbal au département politique (5) et au département de l'intérieur (5).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F. Weber*